

Famille

Ils ont rompu avec leurs parents

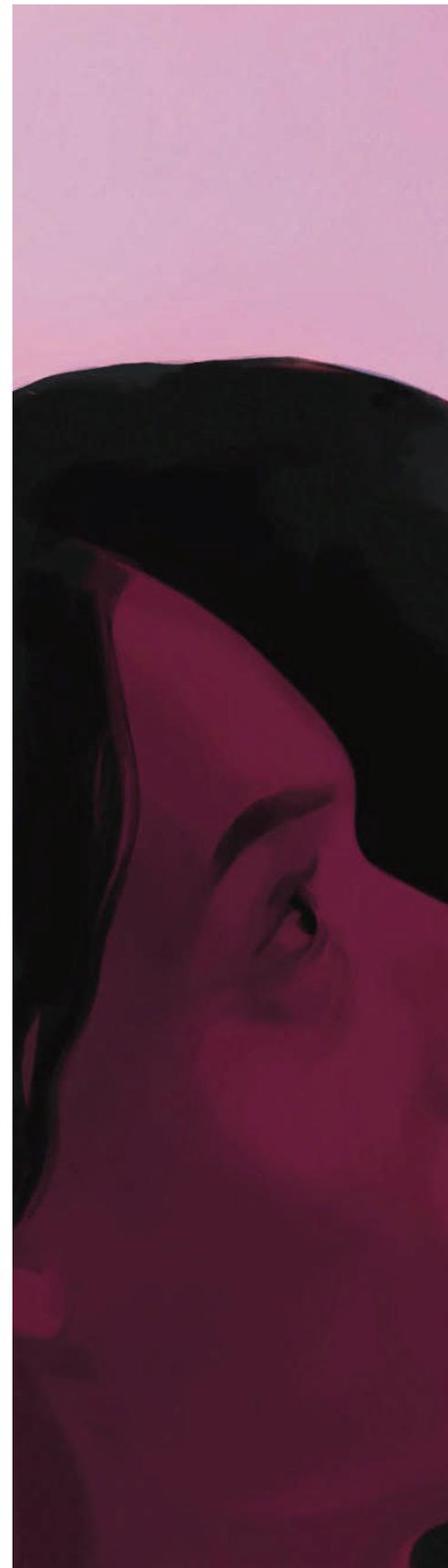
Couper les ponts avec son père, sa mère, voire les deux : de nombreux adultes font ce choix lourd de conséquences, qui trouve le plus souvent ses racines dans l'enfance

Par Bérénice Rocfort-Giovanni

Illustrations Aline Bureau

La dernière fois qu'Aurélie (1) a vu sa mère, c'était il y a dix ans. « J'enterrais mon grand-père paternel, raconte cette ingénieure de 52 ans, qui vit en Bretagne. Elle s'est penchée sur le cercueil et m'a lancé, devant tout le monde : "La prochaine dans la boîte, ce sera moi." Après cela, j'ai coupé les ponts. C'était la seule solution. » Chantage affectif, brimades, maltraitements... Ainsi se résume depuis toujours la relation entre

Aurélie et sa mère, bipolaire, internée plusieurs fois. « Quand j'étais petite, elle ne cessait de me dénigrer. Elle me répétait : "Tu ne sais pas dessiner", alors que j'adorais ça. Elle ne m'a jamais inscrite au violon, tout en empochant l'argent que mon père, dont elle était séparée, lui versait pour ça, se souvient-elle. A l'école, je n'avais jamais les affaires qu'il fallait pour la piscine, les pique-niques, les sorties... Elle me répétait : "Tu es une erreur de la méthode Ogino [technique pour ►





► calculer la période d'ovulation, et éviter une grossesse, NDLR]". A 10 ans, c'est moi qui devais m'occuper de ma petite sœur qui venait de naître : couches, biberons... » Aurélie est allée vivre chez son père à l'âge de 13 ans, mais sa mère a poursuivi ses agissements : « Elle me harcelait au téléphone, me menaçait. » Alors, comme tant d'enfants devenus grands, Aurélie a fini par rompre définitivement avec son parent.

Nul ne sait combien d'adultes ont décidé de ne plus avoir de liens avec leur père, leur mère, voire les deux, tant les travaux sur le sujet sont maigres. Mais à en croire le tsunami de réponses qui a suivi

"IL FAUT FAIRE TOMBER CE TABOU. POURQUOI DEVRAIT-IL Y AVOIR UN PASSE-DROIT AU NOM DU LIEN FAMILIAL ?"

SÉBASTIEN, CADRE, 39 ANS

l'appel à témoignages lancé par « le Nouvel Obs » en décembre, ils sont assurément nombreux. « Lors de mes consultations ces dernières années, j'ai vu augmenter les ruptures brutales entre parents et enfants. Du jour au lendemain, quand les parents appelaient, il n'y avait plus personne au bout du fil », confirme Nicole Prieur, thérapeute familiale, auteure des « Trahisons nécessaires. S'autoriser à être soi » (Robert Laffont, 2021). Parce que la parole s'est libérée en matière d'abus, « les souffrances endurées au sein de la famille sont devenues intolérables », constate la psychologue. Et face à une nouvelle génération plus prompte à l'introspection, les parents, souvent décontenancés, ne comprennent pas ce qui leur arrive : « Ils pensent avoir tout bien fait », relève Nicole Prieur. D'autant plus quand ils sont devenus

parents à une époque où il était peu courant de consulter un psy et où nombre de troubles psychiques étaient mal diagnostiqués.

"PAS D'AUTRE CHOIX"

Aux États-Unis, une expression a vu le jour sur les réseaux sociaux et dans les forums de discussion pour décrire ces cassures intergénérationnelles : « go 'no contact' » (« ne plus avoir de contact »). Une étude menée en 2019 par Karl Pillemer, figure de la sociologie de la famille outre-Atlantique, a révélé qu'un adulte sur dix n'avait plus de liens avec son enfant, son père ou sa mère. Pour soutenir matériellement et émotionnellement les jeunes adultes ne fréquentant plus leurs parents, une association, Stand Alone (« être seul »), a même vu le jour en Grande-Bretagne en 2012. En France, un collectif baptisé Les Liens en Sang planche en ce moment même, en association avec le sénateur Renaissance Xavier Iacovelli, sur une proposition de loi pour que les enfants ne soient plus obligés de subvenir aux besoins de leurs parents maltraitants (voir entretien p. 50). La loi les contraint en effet jusqu'ici à ce devoir en cas de maladie ou de dépendance.

Ainsi, à bas bruit, un tabou tombe dans une société où la famille est érigée au rang de refuge ultime et où l'autorité parentale a longtemps été incontestée. « Autrefois, le regard d'autrui était culpabilisant : celui qui rejetait ses parents se mettait en marge et était forcément en faute. Mais aujourd'hui, ce sujet est de plus en plus évoqué sans gêne. Les gens comprennent que ces ruptures ne signifient pas forcément un rejet de la valeur famille. Elles se produisent simplement parce que certains d'entre nous n'ont pas d'autre choix », commente Sophie Galabru, philosophe, auteure de « Nos dernières fois » (Allary Editions, janvier 2025) et « Faire famille. Une philosophie des liens » (Allary Editions, 2023). « C'est très important pour moi d'en parler,

car on culpabilise beaucoup quand on prend ce type de décision », fait valoir Aurélie. « Il faut faire tomber ce tabou. Pourquoi devrait-il y avoir un passe-droit au nom du lien familial ? s'interroge Sébastien, 39 ans. J'estime qu'on doit se comporter de manière exemplaire avec ses proches. »

Lorsqu'il était adolescent, ce cadre dans une entreprise de logistique en Seine-et-Marne avait prévenu ses parents : « Je leur ai dit que je prendrais mes distances avec eux dès que j'aurais mon foyer à moi. » C'est chose faite. « J'ai fait mon chemin sans eux, sans avoir besoin d'eux », dit-il. Père d'une fillette de 9 ans, il n'a pas vu son père depuis trois ans et sa mère depuis cinq ans. « Mes parents ont passé mon enfance à s'engueuler. Je ne me suis rendu compte que plus tard que ce n'était pas normal. Avec mon père, on en est venus aux mains, j'ai déposé une main courante. Avec ma mère, c'était devenu physique, je ne la supportais plus. C'est à peine si je pouvais lui adresser la parole. » Encore très en colère, Sébastien se remémore « les fausses tentatives de suicide » de sa mère lorsqu'il était adolescent : « Elle prenait des médicaments, un peu d'alcool. Elle appelait les pompiers, passait la nuit aux urgences et revenait comme une fleur à la maison le lendemain. Elle a toujours eu des problèmes psychologiques, sans qu'on sache bien de quoi elle souffrait. »

Carine (1), 42 ans, professeure de français dans le Tarn-et-Garonne, dépeint son père, qu'elle ne voit plus depuis près de dix ans, en patriarche déchu : « Quand j'étais petite, c'était mon idole. Il a longtemps entretenu l'idée que j'étais "la fille à son papa", surtout à un moment où je ne m'entendais pas avec ma mère. » Mais à mesure que Carine a grandi, son regard s'est dessillé : « Avec nous, ses enfants, il a toujours été dans le sarcasme, il tapait là où ça faisait mal. A la fin, c'est comme s'il avait renoncé à nous. A chaque fois qu'on se voyait, il disait quelque

chose qui me blessait. » Au fond, a pris conscience Carine, « il a beaucoup d'hubris, c'est le paterfamilias. Tant qu'il est tout-puissant, tout va bien, mais dès qu'on n'est pas d'accord avec lui, ça ne marche plus. »

Toxique. Le qualificatif est revenu de manière récurrente dans les récits de séparation que nous avons recueillis. Quitte à tout envoyer valser de manière trop radicale ? La thérapeute Nicole Prieur met en garde contre les « diagnostics rapides du type "il est pervers" qui cristallisent les souffrances et empêchent de penser ». Mais selon Sophie Galabru, « rompre avec ses parents est un acte extrêmement difficile. » Elle ne pense donc

pas « qu'il y ait d'excès en la matière, comme on peut parfois en observer dans les séparations amoureuses. » Nicole Prieur confirme le caractère « extrêmement coûteux psychologiquement » de ces déchirures, d'autant qu'elles touchent parfois par ricochet les fratries. « Depuis plus d'un an, je ne parle plus à ma sœur, qui est restée proche de mon père », rapporte ainsi Sébastien.

Elles peuvent aussi être lourdes de conséquences sur le plan matériel, dans un monde en crise où les liens du sang font souvent office de seul filet de sécurité. Gaëlle, mère isolée de 41 ans sans emploi, dans un village du Sud-Ouest, a

cessé tout rapport avec des parents « qui n'ont jamais été aimants. » Sa mère est décédée, il ne lui reste que son père : « Il ne s'est jamais préoccupé de ses enfants. Aujourd'hui, je sais qu'il préférerait me voir aller à la soupe populaire que de m'inviter à dîner. Le problème est que dans le milieu rural, tout repose sur les relations familiales. »

“SE RÉPARER PAR LA THÉRAPIE”

Est-il seulement possible de poursuivre son existence sans l'appui de ceux qui nous ont donné la vie ? Nombre de nos interlocuteurs semblent encore à vif. « On ne peut pas être en paix avec l'idée que nos parents ne nous ont pas aimés. C'est injuste et révoltant, expose Sophie Galabru. Mais il est possible de se réparer par la thérapie, la lecture, un parcours professionnel intéressant, les amitiés, un couple solide, les animaux, qui sont des soutiens émotionnels de choix grâce à l'amour inconditionnel qu'ils nous portent. » Pour que ces ruptures, forcément douloureuses, soient salutaires, Nicole Prieur estime qu'elles doivent s'accompagner a minima d'un travail, voire d'une psychothérapie : « Tant qu'on espère une réparation de nos parents, c'est qu'on n'est pas prêt à se libérer de cette souffrance. Tout en mettant de la distance, il faut aussi reconnaître qu'on a pu recevoir de leur part de bonnes choses. On doit se demander ce qu'ils représentent pour nous. Et ne pas attendre qu'ils soient des parents idéaux. »

Vanessa Springora, auteure du « Consentement » (Grasset, 2020), récite dans lequel elle dénonce l'emprise de l'écrivain Gabriel Matzneff, 49 ans à l'époque, avec qui elle a eu des relations sexuelles à partir de l'âge de 14 ans, a déclaré dans le magazine « Elle » en décembre 2024 être arrivée « à un âge où il faut pardonner à ses parents ». Mais dans le cas où ce sont les parents eux-mêmes qui sont rendus coupables d'actes ▶



► de maltraitance, la réconciliation semble un horizon inatteignable. « *Lorsque des faits graves se sont produits, tels que des crimes ou des délits, on ne peut pas pardonner. La rupture est alors salvatrice* », affirme Sophie Galabru. « *Même si mes parents me présentaient leurs excuses, je ne leur ouvrerais pas ma porte* », assure Sébastien.

Zineb (1), 48 ans, a subi des attouchements de la part de son grand-père maternel lorsqu'elle était enfant. Sa mère n'a jamais reconnu les faits. « *Il y a quatre ans, au téléphone, elle m'a traitée de menteuse tout en me disant qu'une main dans la culotte, ça n'avait jamais tué personne. J'ai rompu avec elle depuis cette conversation, raconte cette travailleuse sociale. Aujourd'hui, ma mère ne me manque pas. Je ne sais même pas si je lui en veux encore. Mais je me demande parfois : "Est-ce qu'on va se reparler avant sa mort ? Est-ce qu'elle va me demander pardon ?" Le plus dur est de faire le deuil d'une personne qui est toujours en vie.* » Carine, de son côté, continue d'attendre un geste de son père, même si elle reste lucide : « *Il n'a jamais fait de démarches franches pour reprendre contact avec moi. J'ai envie que cela vienne de lui. Lui estime que c'est mon choix de ne plus lui parler.* »

Daniel, 77 ans, dessinateur de créations textiles à la retraite, a, lui, réussi à renouer avec ses parents au terme de « *vingt ans de relations effacées* ». Dans les années 1980, ils lui avaient demandé de choisir entre son épouse, dont il s'est depuis séparé, et eux, ce qui a conduit à la fracture. « *Ils ne s'entendaient pas du tout, plein de petites choses se sont accumulées, mon ex-femme les envoyait régulièrement sur les roses.* » Le temps a passé, ses parents « *ont pris conscience qu'ils n'étaient pas éternels et se sont raccrochés à la vie* ». La réconciliation s'est faite, mais au prix d'une condition : « *On n'a plus jamais reparlé du passé.* » ●

(1) Le prénom a été changé.

Obligation alimentaire

“Les enfants sont deux fois victimes de leurs parents”

Une proposition de loi visant à mettre un terme à cette disposition sera déposée en avril. Marine Gatineau-Dupré, cofondatrice du collectif Les Liens en Sang, est à l'origine de cette initiative

Propos recueillis par Bérénice Rocfort-Giovanni

Beaucoup l'ignorent, mais il ne suffit pas de rompre avec des parents maltraitants pour être libéré de ses obligations vis-à-vis d'eux. Bon nombre de ceux qui ont pris cette décision à l'entrée dans l'âge adulte se retrouvent, une fois leurs géniteurs confrontés à la dépendance, sommés par la justice de contribuer financièrement à leur prise en charge, notamment en Ehpad. Dans une société qui prend peu à peu conscience de l'étendue des violences intra-familiales, cette disposition dite de « l'obligation alimentaire » est contestée.

Une proposition de loi visant à y mettre un terme doit être déposée par le sénateur Renaissance Xavier Iacovelli, en avril. Un projet porté par le collectif Les Liens en Sang, cofondé par Marine Gatineau-Dupré, conseillère municipale à Palavas-les-Flots.

Comment est né le texte que vous défendez ?

Il y a deux ans, j'ai été, par le biais de l'association Porte mon Nom, à l'origine de la loi qui a simplifié la procédure pour changer de nom de famille. L'initiative avait été soutenue par l'ancien ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti. Ces mêmes personnes qui étaient venues me voir pour prendre un autre nom parce qu'elles avaient été victimes d'abandon, de maltraitance ou d'inceste m'ont ensuite demandé s'il était possible d'être dispensées de l'obligation alimentaire envers un parent. Soyons clairs : quand les géniteurs se sont montrés bienveillants, il n'y a évidemment pas de problème. Mais il faut bien comprendre que certains d'entre eux ont non seulement été toxiques pendant les premières années de leurs enfants, mais n'hésitent pas à leur réclamer de l'argent des décennies plus tard. Sans compter que très